Votre Agence GMF MARTIGUES
5 AVENUE SALVADOR ALLENDE
13500 MARTIGUES
Fax : 04 42 42 15 71
Code structure : 0R7

0 970 809 809 numéro non surtaxé
www.gmf.fr 24h/24 7j/7

Votre n° sociétaire : G 000R195843
N° document : 418228211400001

Le souscripteur

Monsieur Vincent HASSANALY
2 CHEMIN DES CALIEUX
13920 ST MITRE LES REMPARTS

CONDITIONS PARTICULIÈRES AUTO PASS

Contrat n° 44.479361.91B à effet du **13/06/2024**

QUEL EST LE VÉHICULE ASSURÉ ?

- **Désignation du véhicule : SMART FORFOUR PRIME 90**
 - Genre : Voiture particulière
 - Puissance : 04 CV
 - Immatriculation : EL-761-JT
 - Mis en circulation en : 06/2016
 - Acquis en : 07/2021
 - Alimentation : ESSENCE
 - Propriétaire du véhicule : VINCENT HASSANALY
 - Lieu du garage : 13920 ST MITRE LES REMPARTS
- **Sinistres véhicule sur les 36 derniers mois :** aucun
- **Clauses particulières**
 - **Réduction liée au lieu de stationnement du véhicule :** vous bénéficiez d'une réduction de votre cotisation car le véhicule assuré est habituellement stationné dans un garage ou un parking collectif clos.

QUELS SONT LES CONDUCTEURS ?

Toute personne conduisant habituellement le véhicule assuré doit être désignée sur les présentes Conditions Particulières. Le conducteur principal est la personne qui conduit le plus fréquemment le véhicule assuré ; les autres conducteurs sont des **conducteurs secondaires.**

- **Désignation du Conducteur Principal :**
 M VINCENT HASSANALY, né le 16/05/1993.
 - Permis de conduire n° 100213302665 Catégorie : B, obtenu le : 13/07/2011 (aucune suspension ou annulation de permis au cours des 36 derniers mois)
 - Usage du véhicule : Privé - Trajets travail
 - Nombre de mois d'assurance effective pour les 36 derniers mois : 36
 - Dernier Assureur : MEDICALE DE FRANCE (LA) (contrat n° : 01932423WK en cours)
 - **Antécédents sinistres sur les 36 derniers mois :**

Date	Responsabilité	Nature du sinistre	Circonstances aggravantes
25/07/2023	Responsabilité nulle	Accident de la circulation	Aucune

- **Désignation du ou des Conducteur(s) secondaire(s) :** pas de conducteur secondaire désigné
- **Montant de la franchise "Prêt à un conducteur débutant non déclaré"** prévue dans vos Conditions Générales : **1500 €**.

VOS DÉCLARATIONS PRÉ-CONTRACTUELLES DU RISQUE

Le souscripteur reconnaît avoir répondu aux questions suivantes pour lui-même et l'ensemble des conducteurs désignés.

Depuis le 05/06/2021, le souscripteur ou un des conducteurs désignés en tant que Conducteur Principal ou Conducteur(s) Secondaire(s) a-t-il eu ou fait l'objet :

- d'un accident avec alcoolémie ? ☐ OUI ☒ NON
- d'un accident avec usage de stupéfiants ? ☐ OUI ☒ NON
- d'un délit de fuite après accident ? ☐ OUI ☒ NON
- d'une invalidation, annulation ou suspension du permis supérieure ou égale à 2 mois ? ☐ OUI ☒ NON
- d'une nullité d'un contrat d'assurance automobile pour fausse déclaration intentionnelle ? ☐ OUI ☒ NON

Le souscripteur s'engage à nous déclarer toute nouvelle circonstance modifiant les réponses ci-dessus.

QUELS SONT VOS BESOINS ?

- **Capital garanti :** souhaitez-vous renforcer l'indemnisation de votre véhicule afin d'en faciliter le remplacement s'il est volé ou déclaré économiquement irréparable suite à sinistre garanti ? ☐ OUI ☒ NON
- **Objets transportés :** souhaitez-vous étendre les garanties dommages aux objets, bagages et effets à usage privé, transportés dans le véhicule assuré ? ☐ OUI ☒ NON
- **Extension Prêt de véhicule :** souhaitez-vous un prêt de véhicule étendu à 7 jours en cas de panne, 14 jours en cas d'accident et 40 jours en cas de vol ? ☐ OUI ☒ NON
- **Panne mécanique et électronique :** souhaitez-vous la prise en charge des réparations pièces et main-d'œuvre en cas de panne mécanique et électronique de votre véhicule ? ☐ OUI ☒ NON
- **AUTO PASS Mobilité :** si vous êtes amené à louer des véhicules auprès d'une société de location ou d'un particulier ou dans le cadre d'une société pratiquant l'auto-partage, souhaitez-vous une garantie qui intervient en complément de l'assurance du véhicule loué ou mis à votre disposition ? ☐ OUI ☒ NON
- **AUTO PASS Location :** souhaitez-vous être garanti si vous donnez votre véhicule en location à d'autres particuliers ? ☐ OUI ☒ NON

☞ *NOTRE CONSEIL PRÉ-CONTRACTUEL*

Notre conseil consiste à proposer une offre d'assurance cohérente avec vos besoins.
Compte tenu de vos déclarations et de vos réponses, nous vous avons conseillé en phase pré-contractuelle de souscrire la formule ***"Tous risques CONFORT"*** *avec les garanties décrites ci-dessous.*

Vous avez pris note de notre conseil et vous l'avez suivi.

VOS GARANTIES

FORMULE Tous risques CONFORT	PLAFONDS ET LIMITES	*Franchises*
Responsabilité Civile		
- Dommages corporels	illimité	*sans*
- Dommages matériels et immatériels	100 000 000 €	*sans*
Défense Pénale et Recours suite à accident	20 000 € selon modalités de gestion (art. 2.2.3)	*sans*
Insolvabilité des tiers	montant des franchises Dommages	*sans*
Garantie du Conducteur	1 000 000 €	
Bris de glace CONFORT	valeur de remplacement	*71 €*
Incendie-Tempête	valeur de remplacement à dire d'expert	*280 €*
Vol CONFORT	valeur de remplacement à dire d'expert	*280 €*
Dommages Accidentels CONFORT	valeur de remplacement à dire d'expert avec indemnité minimum pour véhicule ancien : 1 500 € selon modalités définies à l'article 5.3.2 des Conditions Générales	*280 €*
Catastrophes naturelles	identiques aux garanties Dommages souscrites	*réglementaire : 380 €*
Extension Attentats	identiques aux garanties Dommages souscrites	*280 €*
Catastrophes technologiques	identiques aux garanties Dommages souscrites	*sans*
Assistance CONFORT	prestations décrites dans la Convention Assistance GMF	

Vous ne bénéficiez pas des garanties suivantes :

- **Objets transportés**
- **Panne mécanique et électronique**
- **AUTO PASS Location**
- **Capital garanti**
- **Extension prêt de véhicule**
- **AUTO PASS Mobilité**

DÉTAIL DE LA COTISATION

■ **Cotisation de référence Assurance hors taxes :**		
843,99 € x 0,50 (coefficient réduction-majoration)	**=**	**421,99 €**
+ Défense Pénale et Recours suite à accident	+	7,80 €
+ Garantie du conducteur	+	22,99 €
■ Cotisation Assurance hors taxes	**=**	452,78 €
+ Montant des taxes	+	101,98 €
+ Fonds de garantie attentats	+	5,90 €
■ **Cotisation Assurance TTC** dont Catastrophes naturelles 6,10 €	=	**560,66 €**
■ **Cotisation Assistance TTC** dont taxes 6,68 €	**+**	**43,81 €**
■ GMF Solidarité Fonds d'Entraide	+	0,35 €
TOTAL COTISATION TTC	**=**	**604,82 €**

VIE DU CONTRAT

- Les garanties Assurance sont accordées par GMF Assurances, les garanties Assistance sont accordées par AM-GMF.
- Le contrat prend effet le **13/06/2024 à 0 heure(s).**
- L'échéance principale du contrat est fixée au **13/06**.
- La cotisation est payable chaque année en **JUIN.**
 Elle est prélevée par mois si vous avez adhéré à la Convention de Mensualisation.
- La cotisation annuelle (hors frais d'échéance) est de **604,82 € TTC.**
- Les frais d'échéance sont de **9,31 € TTC.**
- Le souscripteur est redevable pour la période du **13/06/2024** au **12/06/2025** de la somme de **606,34 € TTC** dont 108,66 € de taxes, dont 1,52 € TTC de droit d'entrée à AM-GMF.
- Les frais de gestion perçus lors d'un avenant sont de 9,15 € TTC.

VOS DÉCLARATIONS ET LEURS CONSÉQUENCES

Ce contrat a été établi selon les déclarations du souscripteur et les réponses aux questions qui lui ont été posées. Le souscripteur s'engage à nous déclarer toute modification qui surviendrait.

Le souscripteur reconnaît avoir été informé du CARACTÈRE OBLIGATOIRE des réponses aux questions posées, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une OMISSION ou d'une FAUSSE DÉCLARATION prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

AM-GMF - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - TVA n°FR73775691140 - 45930 Orléans cedex 9
GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 398 972 901 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - TVA n°FR19398972901- 45930 Orléans cedex 9

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont traitées par la GMF et par le groupe Covéa auquel elle appartient, responsables de traitement.
Le groupe Covéa est représenté par Covéa, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, régie par le Code des assurances, RCS Paris 450 527 916, dont le siège social se situe 86-90 rue Saint-Lazare 75009 Paris. Pour obtenir des informations sur le groupe Covéa, vous pouvez consulter le site https://www.covea.eu.

Vos données personnelles sont traitées par la GMF et par le groupe Covéa afin de :
- conclure, gérer et exécuter les garanties de votre contrat d'assurance
- réaliser des opérations de prospection commerciale
- permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations
- conduire des actions de recherche et de développement
- mener des actions de prévention
- élaborer des statistiques et des études actuarielles
- lutter contre la fraude à l'assurance
- mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- exécuter leurs obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la portabilité des données personnelles que vous avez confiées aux responsables de traitement. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et de développement, de prévention et de lutte contre la fraude.
Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante : GMF - Protection des données personnelles - 45930 ORLEANS Cedex 9, ou protectiondesdonnees@gmf.fr.

Les informations complémentaires sur vos droits et sur le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur le site gmf.fr, page "Données personnelles".
Elles figurent aussi dans le document "Politique de protection des données personnelles" remis ou mis à votre disposition à la souscription du contrat.

Vous êtes informé qu'en cas de résiliation du contrat, le contenu du relevé d'informations qui vous sera délivré conformément à la loi, et où figurent notamment votre identité ainsi qu'éventuellement celle des conducteurs désignés au contrat, sera communiqué à un fichier central professionnel géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. – 1, rue Jules Lefebvre – 75009 Paris). Vous donnez votre accord pour que, le cas échéant, l'assureur consulte, à partir des informations que vous lui avez communiquées, ce fichier central professionnel.

AUTRES INFORMATIONS

En application des dispositions du Code de la Consommation, les consommateurs peuvent s'inscrire gratuitement sur le registre d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr. Dans ce cas, la GMF ne pourra pas les démarcher par téléphone sauf s'ils ont communiqué leur n° de téléphone afin d'être recontactés ou sauf s'ils sont titulaires auprès de la GMF d'un contrat en vigueur.

La distribution de ce contrat d'assurance donne lieu à une rémunération fixe ou fixe et variable, composée d'une partie monétaire et le cas échéant d'une partie non monétaire.

SIGNATURES

Le souscripteur reconnaît :
- avoir pris connaissance de l'intégralité des pages des présentes Conditions Particulières,
- avoir reçu la fiche d'information sur les prix, les statuts d'AMGMF, le document d'information sur le produit d'assurance 0308/Janvier 2023, les Conditions Générales 1818/Juin 2023, qui contiennent les informations requises en matière de démarchage, et la Convention d'Assistance 1829/Janvier 2023.

Signature de l'Assureur

Fait le 05/06/2024

Signature du Souscripteur

Votre signature :

Signé électroniquement le 06/06/24
Par : Vincent HASSANALY
Mail : VINCENT.HASSANALY@GMAIL.COM
Téléphone : 0636706610

Rendez-vous sur votre **Espace GMF** pour profiter des nombreux **services** et **avantages** qui vous sont réservés : infos personnelles, Club Avantages GMF, documents à télécharger …

Pour consulter en ligne l'Espace GMF www.gmf.fr

Connectez-vous facilement et à tout moment depuis la page d'accueil du site www.gmf.fr **avec votre code d'accès**.

Vous êtes informé qu'en cas de résiliation du contrat, le contenu du relevé d'informations qui vous sera délivré conformément à la loi, et où figurent notamment votre identité ainsi qu'éventuellement celle des conducteurs désignés au contrat, sera communiqué à un fichier central professionnel géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. – 1, rue Jules Lefebvre – 75009 Paris). Vous donnez votre accord pour que, le cas échéant, l'assureur consulte, à partir des informations que vous lui avez communiquées, ce fichier central professionnel.

AM-GMF - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - TVA n°FR73775691140 - 45930 Orléans cedex 9
GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 398 972 901 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - TVA n°FR19398972901- 45930 Orléans cedex 9